

L'Association sportive (AS) peut s'apparenter « au club sportif » du lycée. En effet, en plus des cours d'EPS, l'AS propose aux lycéens qui le désirent d'approfondir leur pratique dans différentes activités sportives. Elle permet à tous les élèves inscrits de:

- Suivre **des entraînements** pour s'améliorer dans les activités animées par les enseignants d'EPS et prendre du plaisir en pratiquant avec d'autres élèves et enseignants de l'établissement.
- Participer aux **compétitions UNSS** : promos /Districts /Départementales / Académiques et nationales
- Se former à l'**arbitrage** et obtenir un diplôme d'arbitre.

## POUR S'INSCRIRE ?

- Remplir l'autorisation parentale à retirer auprès des professeurs d'EPS ou en téléchargement sur le site du lycée  
<http://www.lyc-prevert-stchristollesales.ac-montpellier.fr/>
- Régler la somme de 25 euros (carte jeune région 15€ + 10€ Payable en, espèces, chèque à l'ordre de l' « AS du lycée Prévert » )
- Il est possible de s'inscrire **toute l'année** à l'AS et un élève licencié **peut pratiquer « toutes » les activités** qu'il désire en ne réglant qu'une seule cotisation

LES ACTIVITES	QUAND ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Athlétisme /cross</li> <li>- Badminton</li> <li>- Basket-ball</li> <li>- Danse</li> <li>- Escalade(selon accès Mur)</li> <li>- Fitness / Yoga / Step</li> <li>- Gymnastique</li> <li>- Tennis de table</li> <li>- Volley-ball</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la pose méridienne (12h-13h15)</li> <li>- Le mercredi (12h30-15h30)</li> <li>- Le soir après les cours (17h30-19h30)</li> </ul>